



Editorial

« 135 »

C'est le nombre des Etats qui, par la voix de leur Chef d'Etat ou de leur Chef de gouvernement, ont accepté le principe d'une contribution de 1 % de solidarité numérique (ou « principe de Genève »). Au moment où le journal *Le Monde* rappelle que la taxe de solidarité sur les billets d'avion (la taxe Chirac) « en dépit de débuts chaotiques et polémiques... est aujourd'hui un succès », nous sommes particulièrement heureux de souligner ce résultat.

Cette large adhésion est d'autant plus significative qu'elle n'a été relayée ni par de gros lobbies internationaux, ni par de grandes puissances, ni par les principales institutions internationales. Elle est le fruit de l'engagement de quelques leaders africains qui se sont battus pour éviter une marginalisation — peut-être irrémédiable — des pays en développement dans la mondialisation. S'inspirant des mots mêmes de Nelson Mandela « il n'y aura pas de société de l'information sans une pleine participation de l'Afrique », les Présidents Abdoulaye Wade, Olusegun Obasanjo, Alpha O. Konaré, Abdelaziz Bouteflika, Leonel Fernández, Obiang Nguema furent les chevilles ouvrières de cet effort. Demain, ce seront encore ces mêmes hommes, ou leurs successeurs, comme le Président Umaru Yar'Adua, qui assureront le succès de cette initiative du NEPAD.

Alors que les contributions au développement ne cessent de diminuer, il faut impliquer de nouveaux acteurs dans les politiques de coopération. Cela ne sera pas possible sans de nouveaux mécanismes de financement. C'est ce que vient de faire le Sénégal dans le cadre du « Groupe pilote sur les contributions innovantes pour le développement » en proposant qu'une Convention internationale avalise le « principe de Genève ». Alors, il sera possible de passer des intentions aux actes et envisager enfin une société de l'information plus équitable.

Alain Clerc, Secrétaire exécutif

L'OCI en faveur du « principe de Genève »

La Déclaration de Dakar (11^{ème} Sommet de l'OCI) demande aux Etats d'appliquer la contribution de 1% de solidarité numérique. 500'000 ordinateurs seront distribués dans les pays de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Ekmeleddin Ihsanoglu, et le Secrétaire exécutif du FSN, M. Alain Clerc, signent l'accord de coopération.

En décidant, à travers le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN), de fournir 500'000 ordinateurs aux pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), lors du Sommet de Dakar les 13 et 14 mars 2008, les Rois, Souverains, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OCI viennent de confirmer l'établissement d'une coopération concrète entre cette institution et le FSN.

Une façon significative de contribuer à l'accès à la société de l'information et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies.

Lors d'une précédente rencontre entre le Secrétaire général de l'OCI, M. Ekmeleddin Ihsanoglu, et le Secrétaire exécutif du FSN, M. Alain Clerc, un accord de coopération avait été signé. Le Professeur Ihsanoglu avait alors fait part de sa volonté d'établir « une coopération étroite » entre l'OCI et le FSN, en perspective du 11^{ème} Sommet de l'OCI de Dakar. Il avait aussi souligné que le « FSN pouvait constituer un moyen efficace pour lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme

dans les pays en développement dont les Etats membres de l'OCI font partie ».

Au cours de cette rencontre, l'idée d'un équipement massif des populations des pays membres de l'OCI en ordinateurs, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé, avait été évoquée. Le Sommet de l'OCI à Dakar vient confirmer cette proposition et la volonté des deux

organisations d'œuvrer pour une société de l'information favorisant une plus large participation des pays membres de l'OCI à la mondialisation, ainsi qu'un meilleur accès aux connaissances.

Au-delà de ce programme ambitieux qui devra être réalisé d'ici au prochain Sommet en Egypte en 2011, le Sommet de l'OCI a également appelé tous les pays membres à adhérer au FSN et à appliquer la contribution de 1% de solidarité numérique (ou « principe de Genève »). A quelques encablures de 2015 et à la veille de la conférence de Doha, le FSN salue cette décision politique majeure qui exprime l'adhésion politique de 57 Etats à une société de l'information plus solidaire. ■

« Le FSN peut constituer un moyen efficace pour lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme »

1000 unités de télémédecine pour l'Afrique

Avec moins de 25'000 euros, il est possible d'équiper un hôpital de district d'une unité de télémédecine, un matériel qui peut sauver des vies. Les collectivités locales et les entreprises peuvent ainsi agir concrètement en faveur du développement.



Le Président du FSN M. A. Madelin présente le programme « 1000 unités de télémédecine » lors d'une conférence de presse le 5 mars 2008 à Genève.

Le FSN lance, avec l'OMS, un projet pour installer 1000 unités de télémédecine en Afrique. Ce programme s'adresse particulièrement aux entreprises et aux collectivités locales des pays industrialisés désireuses de s'engager pour une médecine efficace et solidaire dans le tiers monde.

Présenté le 5 mars 2008 à Genève par le Président du FSN, M. Alain Madelin, le programme « 1000 unités de télémédecine pour l'Afrique » fournira à chaque hôpital de district en Afrique des outils diagnostiques modernes et une connexion à l'Internet. La formation du personnel est également prévue. « L'isolement des médecins et un manque de moyens diagnostiques à l'échelon des hôpitaux de district occasionnent des souffrances inutiles aux patients. C'est ce qui motive la mise en œuvre d'un tel projet sur l'ensemble du continent africain », a souligné M. Alain Madelin.

«Le FSN lance un appel aux entreprises et aux collectivités locales»

Les hôpitaux seront reliés à des réseaux d'appui africains et européens, afin de garantir une expertise de qualité et des solutions rapides à des cas médicaux difficiles. Ces réseaux (ex. RAFT - Hôpitaux Universitaires de Genève) disposent d'un pool de spécialistes médicaux et techniques dans de nombreux pays d'Afrique. D'autres partenaires apportent également leur coopération: l'Université Numérique Francophone Mondiale, l'Université Virtuelle Médicale Francophone, à Paris, l'Unité e-Health de l'Organisation Mondiale de la Santé, le Réseau de télémédecine EMISPHER de l'Hôpital Charité de Berlin.

Le FSN lance un appel aux entreprises et aux collectivités locales, afin qu'elles financent une ou plusieurs unités de télémédecine bénéficiant à un hôpital africain, soit environ 25'000 euros par installation.

Groupe de Rio

Au Sommet de Saint-Domingue, vingt Etats latino-américains réaffirment leur soutien au Fonds mondial de Solidarité Numérique.

Réunis à Saint-Domingue le 7 mars 2008 à l'occasion de son 20^{ème} Sommet, le Groupe de Rio a lancé un appel aux pays développés à soutenir le FSN. Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont, dans la Déclaration finale du Sommet, « reconnu la création du Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN) en tant que mécanisme innovant pour le financement du développement et souligné l'importance du principe de 1% de solidarité numérique avec l'objectif de contribuer à l'accès de nos populations à la société de la connaissance et de l'information. Ils ont invité les pays développés à partager l'objectif d'une société de l'information équitable, basée sur la solidarité. »

Les Etats du Groupe de Rio signataires de la Déclaration de Saint-Domingue sont: l'Argentine, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Salvador, le Guatemala, la Guyane, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République Dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.



S.E. Leonel Fernández, Président de la République Dominicaine (sur la photo avec les Présidents Chávez et Uribe), a accueilli le 20^{ème} Sommet du Groupe de Rio.

Nouvelles dates pour Nouakchott et Malaga

Un changement de date est à noter pour la Conférence sur le financement de la solidarité numérique organisée par la République Islamique de Mauritanie, dans le cadre des « 5 + 5 », qui se tiendra désormais les 15 et 16 juin à Nouakchott.

Egalement, le Sommet des collectivités locales, accueilli par la Ville de Malaga, aura lieu les 2 et 3 octobre 2008 (et non le 19 septembre comme annoncé dans notre précédent FSN-Infos).

La solidarité, oui, mais passez à l'acte !

Dans cette prise de position, M. Pierre-Alain Muet, député de Lyon à l'Assemblée nationale française, lance un appel aux corps intermédiaires et plaide pour une éthique de la solidarité.



Le député de Lyon M. Pierre-Alain Muet en compagnie du Président du Sénégal S.E. Abdoulaye Wade.

Cette « Lettre d'information » l'a déjà rappelé. Nous connaissons des bouleversements qui annoncent un changement de civilisation. Ces profonds changements ne remettront pas en cause les valeurs universelles qui ont déterminé nos comportements.

Toutefois, ils appellent à un débat public pour assurer que ces valeurs soient véritablement partagées par tous les acteurs de la société de l'information et de la communication. Or, celles-ci, dans le monde désormais fini que nous connaissons, seront plus que jamais conditionnées par l'inclusion de tous dans le débat. C'est d'ailleurs le sens et, peut-être, la seule manière d'appréhender la globalisation.

La donne a changé, nous devons adapter nos attitudes aux nouvelles exigences. La solidarité doit en être la clé de voûte. Elle doit fonder l'action des pouvoirs publics ainsi que le comportement de tous les acteurs publics ou privés.

Seule une éthique de la solidarité peut nous permettre de transcender les contradictions d'une évolution qui a conduit nos sociétés occidentales vers l'individualisme. La mondialisation a sonné le glas des solutions purement étatiques. L'incapacité des Etats les

plus riches à honorer leur engagement en matière de coopération en est une illustration.

Dans cette nouvelle conjoncture, l'adoption de cette éthique dans les comportements politiques, économiques et individuels dépend des corps intermédiaires (les entreprises, la société civile, les médias, les syndicats et, sur le plan institutionnel, les collectivités publiques locales et régionales) qui, de fait, conditionneront vraisemblablement la construction (ou non) d'un monde plus solidaire. C'est à ces acteurs essentiels de la société de l'information que le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN) s'adresse pour développer des actions de solidarité.

C'est dans ce contexte que le FSN a développé le « principe de Genève » c'est à dire la contribution de 1% de solidarité numérique sur toutes les transactions touchant des produits ou des services numériques. C'est également avec la même vision qu'il propose aux acteurs intermédiaires d'agir solidairement dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la culture et de la bonne gouvernance.

C'est dans cet esprit qu'il plaide de toutes ses forces pour l'adoption d'une

Convention mondiale sur le financement de la solidarité numérique (qui n'est réalisable qu'avec le concours des Etats) pour engager les membres du corps intermédiaire, en particulier les entreprises et les collectivités locales et régionales, à assumer leur part de responsabilité dans la coopération au développement.

C'est dans cette perspective qu'il vous propose aujourd'hui d'adhérer au projet des mille unités de télémédecine pour équiper des centaines d'hôpitaux de district du tiers monde, en leur fournissant les moyens de soigner décemment ceux qui sont encore exclus de la société de l'information. ■

Conférence d'Athènes

A l'initiative du PNUD, les pouvoirs locaux s'engagent à appliquer la contribution de 1% de solidarité numérique.

Réunis à Athènes, du 16 au 28 mars, à l'initiative du PNUD, dans le cadre de l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté, les représentants des pouvoirs locaux de tous les continents ont pris des mesures concrètes pour optimiser la gouvernance démocratique locale, éradiquer la pauvreté et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ils se sont engagés à mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8), notamment en introduisant une clause de solidarité numérique dans tous les appels d'offres de biens et services relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Au terme de cette clause, 1% du montant de la transaction résultant de ce marché sera versé au Fonds mondial de Solidarité Numérique.

Pour plus d'informations :
http://mirror.undp.org/switzerland/wacap/fr/forum_athens/index.htm

La solidarité numérique analysée sous l'angle juridique

Une étude de l'Université de Zurich souligne qu'il n'existe pas de disposition légale incompatible à la mise en œuvre de la contribution de 1% de solidarité numérique.

Rolf H. Weber, Professeur et docteur en droit, et Valérie Menoud, assistante de recherche diplômée en droit à l'Université de Zurich, se sont penchés sur les questions juridiques que soulève le financement de la lutte contre la fracture numérique. Leur étude (à paraître aux éditions Schulthess) est à l'intersection du droit de la société de l'information et du droit financier, un domaine qui a retenu l'attention internationale lors des discussions autour des possibilités de financement d'un accès plus équitable aux technologies de l'information et de la communication (TIC).



Le Professeur Rolf H. Weber estime que le 1% de solidarité numérique peut facilement être appliqué dans les législations nationales.

La partie centrale de leur étude est consacrée à une analyse des instruments ayant un impact sur le financement des TIC: les flux de l'Aide Publique au Développement (APD) de l'OCDE, le soutien du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, l'apport du secteur privé et, bien sûr, la contribution du FSN. Chaque mécanisme est évalué dans l'optique de formuler une stratégie légale concrète en vue de garantir un accès plus équitable aux TIC.

Une mobilisation effective des instruments à disposition nécessite un fort consensus international, pas toujours présent. Toutefois, les nombreux mécanismes de financement pourraient, grâce aux améliorations proposées, mettre à disposition des flux importants à investir dans des projets TIC. Il est fondamental que les discussions en cours, notamment dans le cadre du suivi de la Conférence de Monterrey, la réforme du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale et le cycle de Doha, s'attèlent à l'adoption de ces stratégies juridiques.

Les juristes zurichoises estiment qu'une adhésion au FSN est primordiale. Il appartient aux Etats de rendre possible

l'adoption du principe de solidarité numérique au niveau national, régional et local. Une première priorité est de s'assurer de la présence d'une base légale permettant l'adoption de la contribution de 1% de solidarité numérique par des institutions régionales et locales. Il est également essentiel d'examiner à la lumière du droit national la possibilité de l'inclusion de la clause de solidarité numérique dans les marchés publics.

«L'adoption du principe de la solidarité numérique dépend principalement de la volonté politique»

L'étude souligne qu'il n'existe pas de dispositions légales incompatibles qui pourraient entraver la mise en œuvre de la clause de solidarité numérique. Les éventuels points problématiques peuvent être résolus aisément. Dès lors, l'adoption du principe de la solidarité numérique dépend aujourd'hui principalement de la volonté politique. C'est à cette condition que le FSN pourra assurer ses engagements.

Références :

WEBER ROLF H./MENOUD VALÉRIE, The Information Society and the Digital Divide – Legal Strategies to Finance Global Access, Zurich/Bâle/Genève 2008.

WEBER ROLF H./MENOUD VALÉRIE, The Digital Solidarity Clause – An Analysis in the Light of Contract, Public Procurement, and Competition Law, in: GAUCH/WERRO/PICHONNAZ (eds.), Mélanges en l'honneur de Pierre Tercier à l'occasion de son 65^{ème} anniversaire, Zurich/Bâle/Genève 2008, pp. 471-494.

INFOS BRÈVES

La plateforme Uniboard

L'Université de Lausanne (UNIL) annonce la création d'une spin-off pour développer la plateforme Uniboard, un environnement d'enseignement assisté par ordinateur créé à l'UNIL et validé depuis quatre ans par des centaines d'enseignants.

La plateforme Uniboard propose une approche innovante de l'enseignement basée sur les TIC, en intégrant la création des structures de cours, l'enseignement en salle, la capture et le partage en ligne. Le FSN évalue cette approche dans le cadre d'une nouvelle initiative pour réduire la fracture numérique dans le domaine de l'éducation.

Conférence mondiale sur la solidarité numérique et son financement

Le Ministère français des affaires étrangères, la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le FSN organisent une conférence de presse le 6 mai 2008, à Paris, pour annoncer officiellement la *Conférence mondiale sur la solidarité numérique et son financement*.

Le FSN à Telecom Africa 2008

Le FSN participera au Forum Telecom Africa 2008 de l'UIT (12 au 15 mai) au Caire. Sous le thème «Les TIC en Afrique : un continent en mouvement», Telecom Africa 2008 accueillera les gouvernements, les instances de régulation, l'industrie et les investisseurs du secteur TIC.

Enjeux du développement

Le FSN est invité à la 2^{ème} Convention internationale pour une approche territoriale du développement (Tanger, 12 au 14 mai), organisée par le PNUD, le gouvernement du Maroc et les régions européennes et méditerranéennes.



Fonds mondial de Solidarité Numérique

Villa La Concorde
20, av. de la Concorde
1203 Genève - Suisse

Tél : +41(0)22.979.32.50
Fax : +41(0)22.979.32.51

Courriel : secretariat@dsf-fsn.org
www.dsf-fsn.org

Secrétaire exécutif : M. Alain Clerc